

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES  
DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014**

**Membres présents ou représentés :**

**Enseignants :**

Mmes CHAHRAOUI, DION, ESPOSITO, LEFEBVRE et VINTER (procuration à M. THIBAUT) ;  
MM. BAUDOIN, BOQUET, BROCHARD, POPOVITCH (procuration à Mme ESPOSITO),  
SALVADORI, STEIN (procuration à Mme LEFEBVRE) et THIBAUT.

**Etudiants :** Mlle BLONDEL ; MM. COLAS DES FRANCS et GARNIER.

**Personnels BIATSS :** Mmes CLAIR et PAULUS ; M. FALLET.

**Personnalités extérieures :** Mmes BONNAMOUR, BOUR (procuration à Mme LOCHOT) et  
LOCHOT. M. WASZAK.

**Absents excusés :** Mmes AVENARD, BOUR, TROUWBORST, VINTER, Mlles ARNAL,  
BROUILLON, RIOU, QUERY, MM. BIARD, BOUCHOT, DURNEY, HERVIEU, LACROIX,  
LALITTE, LEGROS, LEMOINE, POPOVITCH, ROLAND, RONAT, SCHEPENS, STEIN,  
TILLIER.

**Invités :** Mme GUIDOU, MM. EL HANBALI, TABARD et VIGNAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Yves BOQUET.

Le quorum étant atteint, le Doyen Philippe Salvadori ouvre la séance à 17h 35, en salle du conseil Lettres.

Le Doyen modifie légèrement l'ordre du jour en donnant d'abord la parole aux invités sur la question des MOOC

**1. Numérique et cours en ligne : les MOOC**

Les deux invités, M. Alain Tabard, ingénieur de recherche en chimie moléculaire, et M. Laurent-Henri Vignaud, PRAG d'histoire moderne à l'UB, sont respectivement vice-président de l'U.B. délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers pour l'un, responsable des enseignements numériques au sein de l'UFR Sciences Humaines pour l'autre.

M. Tabard présente la philosophie et la stratégie de développement des MOOC (Massive Open Online Courses) à l'université de Bourgogne. Il indique qu'il convient de dissocier le numérique et l'informatique : il ne s'agit pas seulement d'outils et de logiciels. Nous sommes tous, en fait, utilisateurs de techniques numériques sans forcément connaître l'informatique. Nous avons accès à l'information partout par le numérique. Aujourd'hui, le savoir n'est plus seulement délivré par les enseignants, et une évolution se profile pour le passage du "professeur savant" au "professeur pédagogue". Comment aborder les amphis universitaires aujourd'hui ?

Les "MOOC", venus des États-Unis, font peur car on ne sait trop de quoi il s'agit. Aujourd'hui, on peut mettre en ligne un cours, et toute la planète peut y accéder. Cela vaut pour la formation de base comme pour la formation tout au long de la vie. Faut-il dès lors tout changer dans le métier d'enseignant universitaire, et tout mettre en ligne en abandonnant les amphis ? Sans doute pas. Mais il faut s'appropriier ces outils nouveaux.

Cela demande du temps pour mettre en ligne un enseignement. Faudra-t-il accorder des décharges horaires ? Le MOOC pourrait se développer en parallèle d'un cours traditionnel, avec un temps accru de préparation et un accompagnement technique pour la mise en ligne. Ce cours, destiné tant aux étudiants dijonnais qu'à 300.000 autres nécessite un investissement personnel particulier.

Les MOOC actuels sont gratuits et ouverts, et s'étalent sur une période assez courte de 4 à 6 semaines. Certains sont ouverts en permanence. En général, un MOOC n'est pas conçu par un enseignant isolé, mais le plus souvent par une équipe pédagogique intercampus/interuniversitaire. Un MOOC pris isolément n'ouvre pas droit à crédits. Il n'est pas certifiant, il n'a pas de valeur en termes de crédits diplômants par rapport aux cours traditionnels.

Les MOOC doivent être innovants. Une partie du cours traditionnel est mise en ligne et scénarisée : il ne s'agit pas seulement de réaliser des compléments de cours en format PDF. Pour ce faire, l'enseignant doit être accompagné par une équipe en ingénierie pédagogique.

En présentiel, on peut revenir sur certains points du cours en ligne qu'auront vu préalablement les étudiants. Il faut essayer de s'adapter au niveau de chaque étudiant ou groupe d'étudiants, mettre les étudiants en groupes de niveau, voire développer des schémas personnalisés.

Pour innover, il faut se former. Pour se lancer dans un MOOC, il y a de toute évidence un fort investissement en temps.

La ministre Geneviève Fioraso a lancé le projet FUN (France Université Numérique). Il s'agit d'une plate-forme française francophone de mise en ligne référencée, construite par un consortium dont l'UB est partie prenante. Des efforts de cours mutualisés sont en cours avec les Universités de Franche-Comté et de Lorraine. UNT (Université Numérique Thématique) organise la production de ressources multimédia avec les contraintes techniques associées à la mise en ligne.

Que peut-on faire localement à Dijon ? Il y a déjà une équipe à la "Passerelle", au Pôle Systèmes d'Information et Usages du Numérique, nouveau service dirigé par Deborah Arnold, avec un technicien. L'accompagnement est technique mais aussi financier, car on estime le coût d'un MOOC à 40.000 euros.

En terminant sa présentation, M. Tabard suggère que la meilleure façon de comprendre comment fonctionne un MOOC peut être de s'inscrire à un MOOC déjà existant.

M. Vignaud poursuit la présentation des MOOC.

Le numérique vient aujourd'hui se mettre au centre de la pédagogie. Il y a donc une réelle nécessité de trouver de nouvelles formes de présentation des connaissances. Bien entendu, l'enseignement universitaire est et doit rester nourri par la recherche. Les enseignants-chercheurs ne vont pas devenir des réalisateurs de programmes multimédia. La construction de

l'outil multimédia lui-même est le fait des techniciens. Ce qu'apportent au MOOC les enseignants-chercheurs, ce sont des idées dans la conception pédagogique des ressources numériques.

Le MOOC est aussi un forum interactif à alimenter : il faut répondre aux questions posées par les étudiants. Le MOOC a une dimension internationale : il ne s'adresse pas uniquement à nos étudiants bourguignons.

Évaluation des MOOC ? C'est une question épineuse, pas résolue actuellement. Comme au MIT ou à Harvard, où sont nés les MOOC, ces cours ouverts en ligne ne donnent pas droits à crédits d'enseignement. Le temps spécifique accordé à la construction des MOOC n'est pas inscrit dans les tableaux de service et le temps de travail sur le MOOC n'est donc pas rémunéré, même si la réalisation d'un MOOC peut apporter une satisfaction personnelle.

Si on inscrit l'enseignement numérique dans les maquettes du prochain contrat quadriennal, quel volume d'heures lui accorder ? Quelle proportion du volume d'heures étudiants et du volume d'heures enseignants ?

Le débat est ouvert. M. Boquet s'interroge sur le niveau des MOOC. S'agit-il de remise à niveau ? d'un enseignement visant la licence ou le master ?

Mme Lefèbvre se dit effarée du coût annoncé pour les MOOC alors que les efforts budgétaires actuels conduisent à supprimer des groupes de TD. Elle est sidérée par l'expression "ingénieur pédagogique" employée dans les présentations initiales, et elle se demande si les étudiants, qui lisent déjà peu, vont encore lire à l'avenir si les cours passent en numérique.

M. Salvadori indique que des MOOC pourraient apporter des ressources "niche" pour faire des remises à niveau, entre autres pour des publics d'étudiants de 1<sup>ère</sup> année peu préparés à l'enseignement universitaire.

M. Brochard demande comment organiser des petits groupes de niveau en psychologie et une pédagogie personnalisée quand il y a 500 étudiants de L1 en psychologie.

M. Tabard répond que des groupes importants ne sont pas un obstacle aux cours numériques. Si à Dijon 100% des enseignements de médecine sont en présentiel, l'UFR de médecine de Grenoble a basculé vers le 100% en ligne.

M. Vignaud évoque la "pédagogie inversée" . Les MOOC sont apparus aux États-Unis dans un pays où les étudiants arrivent avec des lectures déjà faites, et on discute les textes. C'est une question de culture universitaire : les chargés de TD pilotent plus l'enseignement que les Professeurs.

Mme Dion pose la question de la reconnaissance des porteurs de MOOC par les sections du CNU dans leurs candidatures pour avancements.

M. Tabard répond que c'est une question sans réponse actuellement.

M. Baudouin revient sur la question du temps consacré à la mise en ligne, qui n'est pas décompté dans les services.

M. Tabard répond que là aussi c'est un problème non résolu.

Mme Chahraoui émet des doutes sur la capacité des MOOC à favoriser l'apprentissage par les étudiants. Elle s'interroge sur les interactions enseignant/étudiant dans le cas d'un passage en ligne. Quels effets de groupe ? Quel contact avec le professeur ? Ne court-on pas le risque d'une uniformisation du savoir si les MOOC sont conçus à partir de multiples universités ?

M. Boquet demande qui est le public ciblé ? Les étudiants dijonnais ? ceux de Nancy, Lyon ou Besançon dans le cadre d'une certaine concurrence entre les universités ? Ou bien ceux de

Cambodge ou de Berkeley qui vont fréquenter le site web de l'UB et sa plateforme MOOC ? Si on vise un public mondial, ne faut-il pas construire les MOOC en anglais ?

M. El Hanbali pose la question de la formation continue. Si les MOOC de formation continue, gratuits, se développent, cela ne va-t-il pas remettre en cause l'équilibre financier de la formation continue et l'avenir des formations payantes comme les DU ?

M. Tabard répond que l'on pourrait envisager le MOOC comme produit d'appel. Un bon modèle pourrait être un MOOC gratuit et non-diplômant attirant vers un DU payant et diplômant.

M. Waszak demande comment le numérique rentre dans l'acquisition des savoirs et la déconstruction des mauvais savoirs. Le MOOC ne va-t-il pas aggraver les inégalités entre ceux qui ont un smartphone, une tablette ou un ordinateur, et les autres ?

Sollicités pour s'exprimer, les délégués étudiants, silencieux jusque-là, se déclarent dans l'expectative, car ils ne connaissent pas bien le projet des MOOC.

Le doyen remercie les invités de leurs présentations et de s'être soumis au feu des questions, et il invite les membres du conseil à poursuivre l'examen des points à l'ordre du jour.

## **2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'UFR en date du 8 juillet 2014**

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

## **3. Mouvement des personnels**

Un certain nombre de collègues enseignants sont partis en retraite : MM. Boivin, Durney, Larceneux, et Sylvestre.

L'UFR souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants : Mme Anne Lepoittevin, maître de conférences en histoire de l'art moderne, M. Mazoyer, PRAG responsable des enseignements d'informatique de l'UFR. Par ailleurs, nous avons appris depuis le dernier conseil l'élection comme professeur à Angers d'Aubeline Vinay, maître de conférence en psychologie clinique.

Trois demandes de CRCT sur quatre ont été satisfaites : M. Mouillebouche (histoire), Mme Fachinetti-Mannone (géographie), Mme Chahraoui (psychologie), et une délégation CNRS a été accordée à Mme Martiny (géographie).

Mouvements du personnel administratif : Mmes Fry et Chameroy sont parties en retraite. Mme Longobardi a rejoint le CROUS et Mme Bourdin a sollicité son affectation dans un établissement d'enseignement secondaire. M. Sébastien Finot, reçu à son concours administratif, est titularisé et continue d'assurer le secrétariat des masters de psychologie.

Nous avons le plaisir d'accueillir Aurélie Dureuil, au secrétariat L1-L2 en psychologie, Manouk Figuerola au secrétariat pédagogique de géographie, Claire Vanesse-Urbain à la gestion des heures complémentaires.

## **4. Budget rectificatif**

Le budget rectificatif n° 3 de l'année 2014 est présenté.

Il comporte essentiellement la mise à jour des recettes liées à la taxe d'apprentissage et les réaffectations de certains crédits entre les différentes masses

*Le budget rectificatif n° 3 est adopté à l'unanimité*

## **5. Demandes de subventions**

Deux demandes de subvention sont présentées :

1/ Par le département de psychologie : subvention de 500 euros destinés au LPPM, pour l'organisation du colloque « Expérience de la douleur » en octobre 2014. **Accordée à l'unanimité.**

2/ Par le département d'Histoire de l'Art- Archéologie, subvention d'un montant de 1000 euros, pour les Rencontres doctorales de l'APAHAU (versement de l'aide à l'APAHAU). **Accordée à l'unanimité.**

Par ailleurs, certains départements ou laboratoires sollicitent l'accord du conseil d'UFR sur les projets suivants :

**a/** Le département de psychologie accorde une subvention de 500 € au LPPM pour son colloque « Expérience de la douleur ».

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

**b/** Le département de psychologie demande l'autorisation d'affecter ses reliquats de formation continue des diplômés de psychologie clinique et psychopathologie, pour un montant total de 5500 €, au LPPM, soit 2500 € pour son colloque « Expérience de la douleur » et 3000 € pour le colloque « Corps, trauma et culture » prévu en mars 2015.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

**c/** Le département de psychologie soumet pour avis la convention signée avec le LEAD, relatives au soutenances de thèses et HDR de l'année 2014, pour un montant de 3500 € à charge du département.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

**d/** Le département de psychologie soumet à l'avis du conseil les projets de tarifs d'inscription au colloque « Corps, trauma et culture » de mars 2015.

Soit pour les étudiants : 10 € pour 1 jour – 15 € pour 2 jours

Pour les professionnels : 15 € pour 1 jour – 25 € pour 2 jours

Formation continue : 30 € pour 1 jour – 40 € pour 2 jours

**Le conseil approuve ces tarifs à l'unanimité.**

**e/** Le CIMEOS prévoit d'accorder une aide de 2500 € aux EUD, pour la publication du livre « Pasteurisation 150 ».

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

**f/** Le département d'Histoire de l'Art et Archéologie accorde une subvention de 1000 € pour l'organisation des rencontres doctorales de l'APAHAU des 13 et 14 novembre 2014.

**Le conseil donne son accord à l'unanimité.**

## **6. La rentrée universitaire**

**Présentation des statistiques sur les admis des deux sessions.** Le document préparé par Mme Paulus sera annexé au PV.

Petit désaccord statistique avec le CIPE qui calcule le taux de réussite par rapport au nombre de présents aux examens. Il semblerait au moins aussi probant de donner le taux par rapport aux inscrits. Ainsi calculé, les résultats seraient les suivants : géographie 57,6% en L1, histoire 51%, histoire de l'art et archéologie 56%, musicologie 58,7%, psychologie 45,4%, sociologie 34 %.

Mais les 2/3 des présents aux examens passent en L2

Dernières informations sur le flux entrant : alors que les taux de réussite aux examens des étudiants venus de bac pro et techniques sont faibles, on constate qu'en psychologie 38% des entrants et en sociologie 42% viennent de ces bacs pro et techniques (30% en histoire, 25% en histoire de l'art).

### **Absences aux examens**

1ère session de L1 : psychologie 21%, géographie 32%, musicologie 35%, histoire 38%, sociologie 45% d'absents.

2ème session de L1 : géographie 66% d'absents, histoire 59%, histoire de l'art et archéologie 76%, musicologie 47%, psychologie 46%, sociologie 69%.

Comment résoudre ce problème de l'absentéisme en seconde session ? Un oral de 2ème session ? On le fait en géographie, mais ce qui marche dans un département à petits effectifs est peu applicable en histoire ou en psychologie.

Par ailleurs, les "AJAC" sont en voie de disparition, sauf en psychologie. C'est le résultat de la combinaison de la réforme générale et des mesures spécifiques à certains départements.

### **Problème des effectifs et des groupes**

En L1 recul de la géographie, stabilité de la musicologie et de l'histoire de l'art, hausse de l'histoire.

Problèmes majeurs, et inverses, en psychologie et sociologie. L'UFR avait approuvé une capacité maximale d'accueil en L1 de psychologie, fixée à 500 étudiants, mais seulement 421 se sont inscrits. Beaucoup d'étudiants de l'académie, préinscrits, n'ont pas confirmé, ce qui entraîne un important déficit d'étudiants, alors même que des étudiants de l'académie de Dijon se sont inscrits à l'université de Franche-Comté. En revanche, il y a eu un afflux d'étudiants en sociologie (pas forcément ceux qui ont délaissé la psychologie).

Le problème posé est celui de la procédure de pré-inscription, à partir de laquelle sont faites des prévisions de flux. Or il apparaît que les désirs des étudiants tels qu'ils les formalisent au départ ne sont pas toujours suivis d'effet.

L'autre problème soulevé est celui de la gestion de la capacité d'accueil à l'UB : il faudra impérativement la rendre plus réactive, puisque cette année nous n'avons pu relancer les inscriptions des étudiants en liste d'attente qu'à la mi-septembre, sans beaucoup de résultats puisque la plupart avait déjà pris des inscriptions ailleurs.

Le nombre de groupes en L1 est actuellement comme suit : sociologie 5 (39,4/groupe), psychologie 12 (35/groupe), histoire de l'art et archéologie 4 (30), histoire 5 (36), géographie 2 (23, effectif bas mais sans scission des groupes ce serait 46 pour le seul groupe créé)

Il n'y pas de groupe nouveau accordé à la sociologie qui mériterait portant d'être aidée au regard de la croissance de ses effectifs. De même, en histoire, les dispositions du PRL qui fixaient la jauge des groupe en dessous de 30, ne peuvent plus être respectées.

L'UFR fonctionne actuellement avec une marge approximative de 400 heures pour faire face aux imprévus (congé maladie...). C'est peu, et accorder un groupe supplémentaire en sociologie ou en histoire réduirait encore la réserve d'heures disponibles.

C'est assez inquiétant pour l'avenir, si le nombre d'étudiants en psychologie remontait, et si le nombre d'étudiants en histoire et en sociologie augmente encore l'an prochain, et si les prévisions de réductions budgétaires accrues se réalisaient.

Un débat est lancé sur la validité d'une capacité d'accueil, notamment en sociologie, suite à la remarque de Mme Dion sur des étudiantes de sociologie à 1/20 de moyenne l'an dernier qui se réinscrivent.

M. Thibaut cherche à comprendre les coûts réels de ces fluctuations d'effectifs. Peut-on faire des transferts entre budgets ?

M. El Hanbali répond que non. Heures complémentaires et crédits de fonctionnement sont deux masses budgétaires différentes.

M. Waszak pense qu'il faut travailler pour le moyen terme, en coût moyen, en ajustant plus tard dans l'année, pour une prévision globale.

M. Thibaut demande d'où peuvent venir ces différences entre l'enveloppe accordée par l'université, qui permettait de budgéter jusqu'à 14 groupes en L1 de psychologie, et le constat de marges réelles plus réduites.

M. Salvadori souligne que M. El Hanbali a réalisé à la rentrée un tableau prévisionnel des heures d'enseignement pour l'année, filière par filière, qui nous permettra un meilleur pilotage du budget. Il en tient les données à la disposition de tous. Une des causes de la réduction effective de nos marges est à chercher dans la création d'un master de musicologie ; une autre vient de l'incertitude sur le maintien de la prise en charge pour moitié par l'ESPE des heures de préparation à l'oral du CAPES d'histoire-géographie, soit une centaine d'heures.

## **7. Questions diverses**

Mme Dion rappelle qu'il faut commander rapidement les équipements pédagogiques avant la clôture de l'année civile 2014.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen remercie les participants et lève la séance à 21 heures.

Le secrétaire de séance



**Yves BOQUET**

Le Doyen de l'UFR,



**Philippe SALVADORI**